

INFORMATION PRESSE

Paris, le 21 avril 2021

Vaccination contre la Covid en France Au 21 avril 2021, plus de 18 200 000 injections ont été réalisées

1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 13 247 089 personnes ont reçu au moins une injection (soit 19,8 % de la population totale et 25,2 % de la population majeure) et 5 013 963 personnes ont reçu deux injections (soit 7,5 % de la population totale et 9,5 % de la population majeure)¹.

| <i>Données provisoires</i> | Injections des dernières 24 heures | Cumul au mois d'avril | Cumul total (depuis le 27 décembre 2020) |
|------------------------------------|---|------------------------------|---|
| 1^{ères} injections | 247 434 | 4 698 307 | 13 247 089 |
| 2^{èmes} injections | 168 746 | 2 159 907 | 5 013 963 |
| Total | 416 180 | 6 858 214 | 18 261 052 |

2. Quels sont les publics prioritaires ?

- Les personnes âgées résidant en EHPAD ou en USLD (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 55 ans et plus ne résidant pas en EHPAD ou en USLD et les résidents âgés de 55 ans et plus hébergés en FTM – hors professionnels ci-dessous (~21,0 millions de personnes) ;
- Les professionnels de santé et intervenants d'établissements de santé ou médico-sociaux (~2,5 millions de personnes) ;
- Les pompiers et aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 50 à 54 ans inclus qui présentent des comorbidités (~1,0 million de personnes) ;
- Les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (~0,8 million de personnes) ;
- Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes) ;
- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre (~0,6 million de personnes).

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>

¹ Données provisoires en attente de consolidation

3. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet <https://www.sante.fr/> ;
- Chez un pharmacien, un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) ou une infirmière pour les publics éligibles au vaccin AstraZeneca ;
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Afin d'accompagner spécifiquement les personnes de 75 ans et plus souhaitant être vaccinées et n'ayant pas encore pu prendre rendez-vous, différents dispositifs nationaux d'aller-vers sont désormais déployés :

- Une campagne d'appels sortants de l'Assurance maladie à destination des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas encore vaccinées ;
- Un numéro coupe-file dédié : depuis mercredi 31/03, ce numéro est indiqué dans un SMS envoyé par l'Assurance maladie aux personnes de 75 ans et plus non vaccinées.

Par ailleurs, pour faciliter la vaccination de certains professionnels considérés comme plus exposés au virus, des créneaux dédiés pour les plus de 55 ans ont été ouverts dans plusieurs centres du territoire national.

Contact presse : presse-dgs@sante.gouv.fr